

## Addenda n° 2 9 février 2022

Nom du projet/description : DDP Consultant principal, Travaux d'infrastructure du site  
– Réaménagement de la voie publique pour le Pré Tunney

Lieu : Ottawa (Ontario)

Propriétaire : Société immobilière du Canada

Coordonnatrice de la DDP : Caroline Lavigne McGregor  
Coordonnatrice de projet, Immobilier  
100, rue Queen, bureau 1050  
Ottawa (Ontario) K1P 1J9  
clavigne@clc.ca

Numéro de la DDP : 601899-03

Date d'émission de la DDP : 21 décembre 2021

Date de clôture de la DDP : 22 mars 2022 à 14 h HNE

Nombre total de pages  
dans cet addenda : 20 plus les pièces jointes (Annexes 6 et 8 révisées)

*Tous les addendas font partie intégrante de la DDP et doivent être lus conjointement avec ce document. Ils ont préséance sur la DDP mentionnée précédemment, laquelle pourrait différer de ces derniers ou être autrement définie par écrit par le personnel autorisé.*

*Ces renseignements doivent être intégrés dans les sections pertinentes de la DDP et lus conjointement avec ces dernières.*

---

La section 1.4 Calendrier provisoire de la DDP est par la présente supprimée et remplacée par ce qui suit :

Voici un résumé des principales dates du processus de DDP :

| Évènement  | Date                                   |
|--|--|
| Date d'émission de la DDP  | lundi 9 août 2021                      |
| Questions à soumettre par écrit (reportez-vous à la section 2.5.1 (Soumission))  | mercredi 16 février 2022<br>(14 h HNE) |
| Date d'échéance de l'Addenda (reportez-vous à la section 2.5.3 (Addenda publié)) | vendredi 25 février 2022               |
| Date limite pour la soumission des DDP   | Mardi 22 mars 2022<br>(14 h HNE)       |
| Présentation orale (reportez-vous à la section 3.4 )                             | semaine du 28 mars 2022                |
| Date d'entrée en vigueur prévue de l'Accord                                      | avril 2022                             |

L'annexe 6 est par la présente supprimée et remplacée par l'annexe 6 révisée ci-jointe.

L'annexe 8 est par la présente supprimée et remplacée par l'annexe 8 révisée ci-jointe.



**Question 1:**

L'article 3.3.11 de la page 21 exige que tous les « principaux membres de l'équipe » maîtrisent le français.

**Réponse :**

Les Proposants doivent fournir des ressources humaines pouvant animer des réunions ou des présentations destinées au public, à la Société, à SPAC et à la CCN dans les deux langues officielles. Au besoin, un membre de l'équipe bilingue peut aider le principal membre de l'équipe à animer des présentations et des réunions dans l'une ou l'autre des langues officielles.

---

**Question 2:**

Article 3.4, page 24 : Veuillez confirmer si le Proposant peut choisir parmi les deux langues officielles celle à utiliser lors de la présentation orale.

**Réponse :**

La présentation orale peut être réalisée dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

---

**Question 3:**

Article 3.0, page 26 : Le plan de mise en œuvre du pré Tunney peut-il être fourni pour consultation afin de veiller à ce que tous les Proposants aient le même accès à cet important document de référence? S'il n'est pas disponible, est-il possible de mettre à disposition une version expurgée ou un résumé?

**Réponse :**

Le plan de mise en œuvre n'est pas disponible dans la salle d'information car il n'était pas compris dans la liste de documents à communiquer.

---

**Question 4:**

À la page 36, il est indiqué que l'ingénieur civil et les ingénieurs en géotechnique doivent effectuer tous les tests AQ/CQ (comprenant des essais de matériaux et de compactage en laboratoire et sur le terrain). À la page 40, il est indiqué que l'entrepreneur chargé des travaux d'infrastructure du site est responsable des essais de compactage et de matériaux. Comment le Proposant retenu sera-t-il remboursé pour ces essais? Doit-on soumettre un barème de prix?

**Réponse :**

Les ingénieurs civils et les ingénieurs en géotechnique effectueront les tests AQ/CQ pour la SCI sur demande. Oui, un barème de prix doit être soumis dans la partie B du barème de prix 6.

---

**Question 5:**

Page 36 : Veuillez clarifier l'exigence suivante : Ingénieur en acoustique – Réaliser une étude d'impact sonore, d'élimination de la neige et, en collaboration avec l'architecte paysagiste, la conception à impact limité pour la chaussée.

---



**Réponse :**

L'ingénieur en acoustique n'est pas requis pour l'élimination de la neige et la conception à impact limité.

---

**Question 6:**

À la page 36, il est indiqué que l'ingénieur électricien devra faire des résumés de chargement préliminaire. Nous comprenons que les plans de l'éclairage public font également partie des travaux.

**Réponse :**

L'ingénieur électricien devra faire des résumés de chargement préliminaire et s'occuper de la conception de l'éclairage public, au besoin, pour parachever le plan composite des services publics et de l'éclairage public, comme l'exigent Hydro Ottawa, Enbridge Gas ou la Ville d'Ottawa.

---

**Question 7:**

Des limites ou une portée prévue peuvent-elles être définies pour les services sanitaires hors site et d'eaux pluviales? Par exemple, pour les eaux pluviales, pourrait-on s'attendre à un maximum d'un nouvel émissaire ou d'un émissaire amélioré à la rivière des Outaouais et, pour les services sanitaires, nous nous attendons à ce que les services hors site se limitent à des travaux en amont du grand collecteur de la rue Scott.

**Réponse :**

La portée prévue peut être définie comme un nouvel émissaire à la rivière d'Ottawa avec des travaux en amont du grand collecteur de la rue Scott.

---

**Question 8:**

L'emplacement du nouvel émissaire d'eaux pluviales prévu dans la rivière des Outaouais est inconnu pour le moment. Selon l'infrastructure existante, selon les conditions environnementales le long du tracé du nouvel égout pluvial (de la limite de propriété du pré Tunney à la rivière) et selon l'emplacement et l'élévation de la structure de l'émissaire, il faudra prévoir des enquêtes, permis et approbations. Les travaux spécifiques requis ne seront pas connus tant que la taille et l'emplacement de l'émissaire ne seront pas confirmés lors de la conception préliminaire. Veuillez confirmer que toutes les études sur le terrain et que tous les travaux à l'appui des permis et des approbations pour l'émissaire d'eaux pluviales seront considérés comme une portée supplémentaire, le cas échéant.

**Réponse :**

Les études sur le terrain et les travaux à l'appui des permis et des approbations pour l'émissaire des eaux pluviales seront requises. Les études sur le terrain doivent inclure l'examen de l'état actuel de toutes les infrastructures du campus et inclure des recommandations pour les réparations et l'entretien nécessaires afin d'assurer la continuité du service pour les bâtiments du site en même temps que les améliorations de l'infrastructure.

---

**Question 9:**

À la page 49, il est indiqué qu'une analyse des conduites hydrauliques principales peut être une soumission potentielle. Toutefois, à la page 27, il est indiqué que les conduites principales ont récemment été modernisées et bien dimensionnées en prévision du réaménagement. Est-il prévu

---



de concevoir de nouvelles conduites principales ou des conduites principales de remplacement dans le cadre de la portée du projet?

**Réponse :**

Les Proposants doivent fournir une analyse des conduites hydrauliques. Il est prévu que des nouvelles conduites d'eau et que des conduites d'eau de remplacement seront requises dans le cadre de la portée du projet.

---

**Question 10:**

L'annexe 6 indique que tous les prix des rapports publics doivent comprendre celui de la traduction. Veuillez préciser quels rapports doivent être traduits.

**Réponse :**

Tous les rapports destinés au public, notamment sur les réunions publiques et les approvisionnements publics, doivent être offerts en français et en anglais.

---

**Question 11**

Annexe 6, page 57 : À la cinquième phase, est-ce que l'« administration et la gestion du projet de travaux d'infrastructure du site » comprend l'administration des contrats, l'inspection du site à temps plein et les activités de fermeture?

**Réponse :**

Oui. La cinquième phase – Administration et gestion du projet de travaux d'infrastructure du site comprend l'administration des contrats, l'inspection du site à temps plein et les activités de fermeture.

---

**Question 12:**

À la page 48, il est indiqué que le Proposant retenu doit fournir « une inspection à temps plein (au besoin)... ». La Société a-t-elle des attentes concernant les niveaux de dotation en personnel pour l'inspection? En raison de l'ampleur et de la complexité prévues de la construction, une équipe de personnel d'administration et d'inspection du contrat sera probablement appropriée. Les Proposants sont-ils tenus de présenter des informations concernant les niveaux de dotation proposés pour l'administration et l'inspection du contrat? Si oui, dans quelle section des Renseignements cotés cela sera-t-il évalué?

**Réponse :**

Les Proposants doivent inclure les taux horaires pour l'inspection du site et pour l'administration du contrat. Le Proposant retenu devra fournir à la Société une proposition d'honoraires détaillée basée sur les taux horaires et les honoraires cités, ainsi qu'une description de la nature du travail et une justification à l'appui pour examen, considération et approbation par la Société.

---

**Question 13:**

Est-il prévu que la conception d'intersections avec feux de circulation soit exigée?

---



**Réponse :**

La conception d'intersections avec feux de circulation n'est pas envisagée à l'heure actuelle. Les Proposants doivent fournir des taux horaires pour les travaux supplémentaires requis pour intégrer les intersections avec feux de circulation.

---

**Question 14:**

Peut-on consulter des levés topographiques ou des levés officiels antérieurs (ou actuels) ou la portée des levés comprend-elle la réalisation de nouveaux levés pour tout le site de 49 hectares? Les levés topographiques sont-ils requis pour tout le site de 49 hectares, ou les levés topographiques peuvent-ils se limiter aux emprises proposées?

**Réponse :**

La portée des levés comprend la réalisation de nouveaux levés pour tout le site de 49 hectares au début du projet. Les levés de la propriété doivent être effectués d'ici le 30 septembre 2022. Des levés topographiques de tout le site de 49 hectares seront également requis. Il est prévu que les levés du campus puisse inclure les terrains adjacents requis par la Ville d'Ottawa, la CCN, les services publics et d'autres agences afin de compléter la conception hors site pour les travaux d'infrastructure, les routes et l'accès piétonnier.

---

**Question 15:**

Veuillez fournir des copies ou une liste des évaluations environnementales de site (ÉES) de la phase 1 qui seront disponibles pour nous permettre de déterminer l'étendue des nouveaux travaux qui seront nécessaires.

**Réponse :**

Le Proposant retenu recevra des copies des documents suivants préparés par des tiers sur l'ÉES de la phase 1 :

---

**Question 16:**

La tâche 4 de la page 34 de la DDP s'adresse au « conseiller en consultation publique » de la Société. Pouvez-vous confirmer que cette ressource a été embauchée séparément et fournir son mandat, ou un résumé de son mandat, afin que le Proposant puisse mieux évaluer la portée de la collaboration avec ce conseiller?

**Réponse :**

Comme indiqué à la page 35 de la DDP, le conseiller en consultation publique de la Société, PACE Consultants, a déjà été « engagé pour créer une stratégie de mobilisation du public pour le réaménagement du pré Tunney ».

Le conseiller en consultation publique aidera la Société et le conseiller retenu par celle-ci à diriger la planification du site (le « **Consultant principal** ») et à obtenir, de façon consensuelle, les approbations requises des autres groupes d'intervenants. Le mandat prévu du conseiller en consultation publique sera de coordonner et de diriger toutes les présentations, consultations et discussions avec le public en général. Le conseiller en consultation publique préparera un plan de travail détaillé décrivant le programme de sensibilisation pour les deux phases du projet, à savoir : 1. la phase d'information publique et 2. la phase des approbations municipales et de la mise en œuvre. Le conseiller en consultation publique doit travailler avec le consultant principal, la Société et SPAC afin de

---



transmettre, de consigner et de gérer les communications associées aux demandes d'approbation présentées à la municipalité, aux demandes d'approbation de lotissement ainsi qu'aux demandes présentées au Comité d'examen du design urbain et au Comité consultatif sur le patrimoine bâti d'Ottawa.

---

**Question 17:**

À la page 32 de la DDP, une tâche clé est décrite comme suit : « Examiner et incorporer, le cas échéant, les lignes directrices municipales pertinentes aux lignes directrices sur l'aménagement urbain de SPAC ». Les lignes directrices actuelles sur l'aménagement urbain seront-elles mises à jour dans le cadre du processus?

**Réponse :**

Il est prévu que des mises à jour des lignes directrices sur l'aménagement urbain de SPAC soient nécessaires dans le cadre de ce processus.

---

**Question 18:**

Le tableau de l'annexe à la page 37 considère les « Plans d'aménagement des installations » comme une tâche de la troisième phase. Pouvez-vous préciser de quelles installations il est question? S'agit-il seulement des espaces extérieurs dans les emprises publiques proposées ou cela inclut-il les installations intérieures dans les bâtiments?

**Réponse :**

Les plans d'aménagement des installations ne seront exigés que pour le(s) parc(s) public(s).

---

**Question 19:**

Pouvez-vous préciser l'ampleur des travaux prévus pour la cinquième phase (pages 45-46)? Plus précisément, le travail se limitera-t-il à la chaussée ou inclura-t-il tout ce qui a trait au paysage de rue, aux boulevards et à la plantation d'arbres dans l'emprise? La conception détaillée des parcs publics est-elle également incluse? Pouvez-vous nous faire parvenir un sondage ou un plan déterminant l'étendue des travaux? Plus particulièrement, cela inclut-il des ponts au-dessus de la tranchée du TLR le long de la façade de terrain de la rue Scott? La portée du projet comprend-elle des modifications aux ponts au-dessus de la tranchée du TLR le long de la façade de terrain de la rue Scott?

**Réponse :**

Les travaux de la cinquième phase comprennent les travaux dans l'ensemble de l'emprise, mais la conception détaillée des parcs publics n'est pas incluse. La portée du projet peut inclure ou non des modifications aux ponts au-dessus de la tranchée du TLR le long de la façade de terrain de la rue Scott.

---

**Question 20:**

La portée des travaux comprend la conception et les spécifications pour le retrait des tunnels existants :

- a) Veuillez fournir un plan ou une carte d'implantation des tunnels existants.
  - b) Veuillez fournir tous les dessins ou coupes transversales disponibles des tunnels existants.
-



- c) Les tunnels seront-ils simplement recouverts à la nouvelle limite de l'emprise, ou la portée des travaux s'étendra-t-elle au recouvrement des tunnels à hauteur des fondations des bâtiments (avec remise en état si nécessaire)?
- d) Existe-t-il des services en cours d'exploitation dans les tunnels? Si cette information n'est pas connue, qui sera chargé de le déterminer? Si des services sont en cours d'exploitation, qui sera chargé de la conception des relocalisations?
- e) À combien d'endroits les tunnels devront-ils être recouverts?

**Réponse :**

Les détails des tunnels sur place seront fournis au Proposant retenu.

---

**Question 21:**

Il est prévu que le processus d'ébauche du plan de lotissement nécessite plusieurs soumissions à la Ville. À l'occasion, de nouveaux commentaires de la Ville peuvent survenir tard dans le processus. Cela se traduit par des soumissions supplémentaires qui nécessitent des efforts supplémentaires importants sans que le consultant n'en soit responsable. Aux fins de la préparation de l'offre de services, peut-on prévoir un total de quatre soumissions? C'est-à-dire une soumission et trois nouvelles soumissions. D'autres soumissions seraient alors considérées comme une portée supplémentaire.

**Réponse :**

L'application du plan de lotissement faciliterait le transfert de chemins privés à la Ville d'Ottawa en fonction du tracé routier actuel du pré Tunney. Le plan de lotissement n'inclura pas les terrains identifiés pour le projet d'aménagement.

---

**Question 22:**

La portée des travaux comprend-elle la démolition d'infrastructures ou de bâtiments existants sur le campus?

**Réponse :**

La Portée des travaux ne comprend pas la démolition des bâtiments sur le site. La Portée des travaux peut nécessiter le retrait d'infrastructures historiques, telles que les égouts, les conduites d'eau, les poteaux d'éclairage public et les tunnels existants, afin d'effectuer les améliorations nécessaires dans les emprises routières.

---

**Question 23:**

Y a-t-il eu des discussions avec Hydro et le service de télécommunications pour desservir le site dans le cadre du processus du plan directeur d'urbanisme du pré Tunney?

**Réponse :**

Jusqu'à présent, la Société n'a pas eu de discussions avec Hydro et le service de télécommunications pour desservir le site.

---



---

**Question 24:**

Veillez clarifier la portée liée au « plan d'aménagement paysager sur 10 ans » comme indiqué à la page 36 sous la section « Responsabilités du consultant principal et produits livrables » et aux pages 41-42 sous la rubrique « Développement durable » de la DDP.

**Réponse :**

Le plan de plantation d'arbres en bord de rue consiste en un plan d'aménagement paysager sur 10 ans, comme indiqué à la page 36 sous la section « Responsabilités du consultant principal et produits livrables » et aux pages 41-42 sous la rubrique « Développement durable » de la DDP. Un plan de plantation d'arbres en bord de rue sera exigé pour l'enregistrement des lotissements.

---

**Question 25:**

Veillez préciser si l'aménagement de la conception de l'esplanade de la station de transport en commun du pré Tunney, du boulevard/espace vert linéaire de la promenade du pré Tunney et du parc communautaire de la promenade Sir Frederick Banting fait partie de la portée des travaux dans le cadre de ce projet.

**Réponse :**

Ce mandat comprend la préparation des plans d'aménagement paysager préliminaires du boulevard/espace vert linéaire de la promenade du pré Tunney, ainsi qu'un plan d'aménagement des installations du parc communautaire de la promenade Sir Frederick Banting.

---

**Question 26:**

Une évaluation archéologique de phase 1 semble avoir déjà été réalisée pour la région du pré Tunney. Cette évaluation a recommandé l'évaluation de phase 2 de certaines sections. La Société souhaite-t-elle que l'évaluation de phase 2 soit effectuée dans le cadre de la présente DDP et, dans l'affirmative, la Société peut-elle fournir une carte indiquant les emplacements et les limites des zones d'évaluation de phase 2 requises?

**Réponse :**

Les Proposants doivent répondre aux exigences du ministère en matière d'évaluations archéologiques.

---

**Question 27:**

Une liste des bâtiments désignés (fédéraux, provinciaux et municipaux) peut-elle être fournie? L'objectif à long terme pour chaque bâtiment peut-il être fourni (à savoir si le bâtiment sera conservé, réhabilité, ou démolé et commémoré)?

**Réponse :**

La liste des bâtiments ayant reçu la désignation patrimoniale par le gouvernement fédéral peut être consultée en utilisant ce lien. Veuillez consulter l'Annuaire des désignations patrimoniales fédérales : <https://www.pc.gc.ca/fr/culture/beefp-fhbro>.

---

**Question 28:**

Un plan culturel et patrimonial distinct doit-il être préparé pour chaque édifice individuel à valeur patrimoniale ou pour le site dans son ensemble?

---





**Réponse :**

Un plan culturel et patrimonial doit être préparé pour l'ensemble du site.

---

**Question 29:**

La DDP mentionne les approbations de la CCN, de la Ville d'Ottawa, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), de Parcs Canada, de l'Office de protection de la nature et des agences. Y aura-t-il une exigence pour les examens du patrimoine du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), de la CCN ou de la Ville?

**Réponse :**

La Ville d'Ottawa devra procéder à des examens du patrimoine afin de compléter l'enregistrement des lotissements avant le transfert des routes privées à la Ville d'Ottawa et des bâtiments patrimoniaux acquis par la Société.

---

**Question 30:**

Quand est-il prévu que le plan de mise en œuvre de pré Tunney soit terminé?

**Réponse :**

Le plan de mise en œuvre du pré Tunney est complet.

---

**Question 31:**

Existe-t-il un plan démontrant quelle partie du site reste à SPAC et à la Société?

**Réponse :**

Un plan de démonstration indiquant quelle partie du site sera conservée par SPAC et la Société sera fourni au Proposant retenu à l'attribution du contrat.

---

**Question 32:**

Une étude sur le raccordement aux services municipaux a-t-elle été réalisée dans le cadre du plan directeur d'urbanisme du pré Tunney et des travaux ont-ils été entrepris pour évaluer l'infrastructure et déterminer les lacunes? De façon générale, l'ébauche du plan de lotissement suivrait la recommandation de l'étude sur le raccordement aux services municipaux, notamment pour les exigences de gestion des eaux pluviales et les installations centralisées prévues.

**Réponse :**

Le Proposant retenu devra préparer une étude sur le raccordement aux services municipaux pour l'ensemble du campus. Le Proposant retenu devra effectuer un rapport sur l'état des services afin de déterminer l'état actuel de toutes les infrastructures. Il doit également fournir des recommandations pour des réparations provisoires ou un remplacement afin d'assurer la continuité des services pour le bâtiment existant. Les recommandations doivent inclure des estimations de coûts, la portée des travaux pour l'acquisition et le calendrier de maintenance.

---

**Question 33:**

Y a-t-il eu une liste d'études définies par la Ville pour la soumission dans le cadre de la soumission

---



de plan provisoire? Certaines de ces études ont-elles déjà été entreprises par SPAC ou par la Société? Quelles études ont été réalisées dans le cadre du plan directeur d'urbanisme du pré Tunney et lesquelles doivent être mises à jour? Faudra-t-il refaire certaines études compte tenu des délais de réalisation du plan directeur d'urbanisme du pré Tunney?

**Réponse :**

La Ville n'a pas fourni de liste d'études à soumettre dans le cadre d'un plan provisoire de demande de lotissement. Les rapports préparés par SPAC ou par la Société devront être révisés et mis à jour pour refléter l'empreinte fédérale, une fois déterminée. Pour plus de clarté, les Proposants doivent assumer la préparation de tous les nouveaux rapports pour appuyer la soumission d'un plan provisoire.

---

**Question 34:**

Étant donné que la demande sera soumise au processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI), est-ce que la Société et SPAC doivent entreprendre ce processus de coordination? Quelle sera la participation du consultant principal dans le processus AFUSDTI?

**Réponse :**

Le Consultant principal devra soutenir la Société et SPAC dans le cadre du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI). Cela peut comprendre la communication de rapports, de plans et d'études à SPAC et la préparation de résumés des rapports préparés pour les soumettre à l'approbation de la Ville d'Ottawa.

---

**Question 35:**

Des études patrimoniales ont-elles été réalisées dans le cadre du plan directeur d'urbanisme du pré Tunney?

**Réponse :**

Oui, les études patrimoniales ont été réalisées sur le campus.

---

**Question 36:**

L'analyse de marché sera-t-elle requise pour le site?

**Réponse :**

Oui, une analyse du marché sera nécessaire pour le site.

---

**Question 37:**

Quelle est la portée du consultant principal en ce qui concerne les relations avec les peuples autochtones?

**Réponse :**

Le Consultant principal peut être amené à fournir des plans ou des études exigés par la Société et SPAC afin d'éclairer les discussions avec les groupes Autochtones.

---

**Question 38:**

Quelle est la portée architecturale du Comité du design urbain, étant donné que le plan provisoire ne concerne que les routes?

---



**Réponse :**

Le Consultant principal devra faire une présentation au Comité d'examen du design urbain, car il est prévu que l'approbation de celui-ci sera requise pour le plan conceptuel préparé pour le campus du pré Tunney. Il est prévu que les lignes directrices en matière d'aménagement urbain, le programme de relations publiques et la trousse à outils sur la durabilité devront faire l'objet d'un examen et être mis à jour pour refléter le nouveau plan directeur de la Ville d'Ottawa, le plan de portefeuille de SPAC, ainsi que l'évolution des politiques fédérales, provinciales et locales.

---

**Question 39:**

Qui est responsable de la préparation de l'accord tripartite? Quelle est la portée du conseiller juridique dans le cadre du travail du consultant principal?

**Réponse :**

Le conseiller juridique de la Société sera responsable de la préparation des accords tripartites. Les responsabilités du Consultant principal en ce qui concerne la rédaction de cet accord peuvent inclure les éléments suivants, mais sans s'y limiter : la fourniture de l'estimation des coûts, de l'information sur la séquence/le calendrier/la phase d'aménagement et la description des travaux, y compris les hypothèses d'aménagement pour les parcelles.

---

**Question 40:**

Dans quelle mesure la portée s'étend-elle à l'extérieur des emprises? La portée comprend-elle la conception d'installations de gestion centralisée des eaux pluviales ou d'infrastructures en dehors des emprises? Cela a-t-il été déterminé dans des études antérieures pour le plan directeur d'urbanisme du pré Tunney?

**Réponse :**

Il est prévu que le Consultant principal préparera les installations de gestion des eaux pluviales du campus. Ces installations doivent inclure le terrain en dehors de l'emprise.

---

**Question 41:**

Quelle est la portée des interventions du consultant principal? Concernent-elles spécifiquement les corridors confiés à la Ville ou tout le réseau routier du site?

**Réponse :**

La Portée des travaux du Consultant principal comprend toutes les rues privées existantes du site.

---

**Question 42:**

La mécanique du bâtiment doit-elle être prise en compte dans les corridors actuels et futurs? L'abandon des tunnels est-il à envisager?

**Réponse :**

Les services aux bâtiments existants dans les rues privées existantes doivent être pris en compte. L'abandon des tunnels dans les emprises doit être envisagé.

---



**Question 43:**

Les Proposants peuvent-ils supposer que toutes les informations géotechniques existantes, y compris les rapports géotechniques existants sur le site, seront fournies à l'équipe du projet?

**Réponse :**

Toutes les informations géotechniques existantes disponibles seront fournies au Proposant retenu.

---

**Question 44:**

Pouvons-nous supposer qu'à ce stade du projet, la portée géotechnique des travaux ne comprend aucun îlot, aucun bâtiment ou aucune structure au-delà des routes et des services publics?

**Réponse :**

À ce stade du projet, la portée géotechnique des travaux ne comprend aucun îlot, aucun bâtiment ou aucune structure au-delà des routes et des services publics. Si des études supplémentaires sont nécessaires pour permettre le raccordement de services ou de routes hors site, le Proposant doit tenir compte de la possibilité d'effectuer des études géotechniques sur les terrains adjacents.

---

**Question 45:**

Les sous-traitants tels que les entrepreneurs en forage et les entrepreneurs de localisation de services publics exigent-ils la Cote de fiabilité en plus de tous les membres de l'équipe de projet? Le personnel de supervision du forage sur place et d'inspection du site a-t-il besoin d'une Cote de fiabilité?

**Réponse :**

Les exigences de sécurité pour les sous-traitants seront confirmées.

---

**Question 46:**

La portée de l'étude géotechnique comprend la fourniture de services de supervision du contrôle de la qualité de la construction sur le site ainsi que des services d'inspection des travaux des entrepreneurs et d'examen de la documentation AQ/CQ des entrepreneurs pour le Site pendant les travaux d'infrastructure du site, la construction des routes et le nivellement préliminaire du lot et pendant la construction. Il est noté qu'il n'est pas possible de développer le coût détaillé pour les services d'inspection du site sur la base des informations fournies, car il n'y a pas suffisamment d'informations sur les travaux de terrassement requis, la quantité et la profondeur des travaux d'infrastructure et des chaussées, le calendrier de construction, etc. La Société peut-elle définir le niveau requis pour les services d'inspection du site en lien à cette composante? Cette composante des travaux peut-elle être séparée de l'étude géotechnique avec des taux unitaires prévus pour le personnel et pour les essais en laboratoire?

**Réponse :**

Veuillez consulter l'Annexe 6 – Prix.

---

**Question 47:**

Pouvons-nous obtenir une copie du Programme d'acquisition de services énergétiques pour avoir

---



une idée de l'endroit où se trouve la nouvelle infrastructure souterraine peu profonde afin que nous puissions en tenir compte pour les routes futures?

**Réponse :**

Le Proposant retenu recevra des copies des dessins du Programme d'acquisition de services énergétiques.

---

**Question 48:**

À la page 35, sous Responsabilités du consultant principal et produits livrables, il est indiqué « Ingénierie des transports o Produits livrables – Comprennent la conception de réseaux pour les cyclistes et les piétons, les agréments municipaux (étude de transports communautaires et étude d'impact des transports) et les approbations de modification de la chaussée, les stations pour véhicules électriques et les stations de bicyclettes électriques. » Pouvez-vous préciser ce que l'on entend par « conception de réseaux pour les cyclistes et les piétons » en tant que produit livrable?

**Réponse :**

Il s'agit d'une coquille. « Conception du réseau piétonnier » est la référence correcte.

---

**Question 49:**

Pouvons-nous supposer que le comptage de mouvements de rotation (véhicules, piétons, cyclistes, camions), les données sur les collisions et les plans de synchronisation des signaux seront fournis au consultant retenu?

**Réponse :**

Le consultant retenu doit obtenir toutes les informations nécessaires pour faire approuver par la Ville une étude d'impact sur la circulation. La Société ne fournira pas le comptage de mouvements de rotation (véhicules, piétons, cyclistes, camions), les données sur les collisions et les plans de synchronisation des signaux.

---

**Question 50:**

La Société pourrait-elle préciser qui encadrera la mobilisation du public pour le projet? Le Proposant doit-il avoir une société d'experts-conseils de consultation dans l'équipe ou tous les efforts de consultation seront dirigés par PACE Consultants avec le soutien du Proposant?

**Réponse :**

La Société a retenu les services de PACE pour mener le processus de mobilisation publique avec le soutien du Consultant principal.

---

**Question 51:**

La Société pourrait-elle confirmer s'il existe une obligation d'annoncer les événements de mobilisation du public dans les médias (imprimés ou numériques)? Si oui, dans quels médias? Qui serait responsable du paiement de ces emplacements publicitaires?

---



**Réponse :**

La Société fait généralement de la publicité dans l'Ottawa Citizen, le Sun et Le Droit. La Société serait responsable des coûts associés à ces publicités. Toutefois, le Proposant retenu serait responsable de la création et de la coordination des publicités.

---

**Question 52:**

La Société pourrait-elle préciser s'il existe un site Web de projet et, dans l'affirmative, qui l'hébergera et le gèrera?

**Réponse :**

Un site Web pour le projet est déjà en ligne, et la Société est responsable de son hébergement et de sa gestion. À la demande de la Société, le Consultant principal peut être amené à préparer du contenu pour le site Web.

---

**Question 53:**

La Société pourrait-elle confirmer les disciplines et les membres de l'équipe requis dans le cadre de l'offre de services? Plusieurs sections de l'offre de services énumèrent diverses disciplines et divers membres de l'équipe qui sont requis. Cependant, ces listes ne sont pas cohérentes.

**Réponse :**

Le Consultant principal doit fournir l'expertise requise pour concevoir et enregistrer avec succès un plan provisoire de lotissement et pour effectuer les travaux d'infrastructure du site. Le Consultant principal devra mettre à jour les plans, les études et les rapports préparés par SPAC pour appuyer le plan directeur d'urbanisme du pré Tunney et le plan de mise en œuvre du pré Tunney.

---

**Question 54 :**

La Société pourrait-elle confirmer si, dans le cadre de cette DDP, il est prévu d'analyser et de mettre à jour ces documents afin qu'ils soient reflétés dans l'ébauche du plan de lotissement? Il est entendu que le plan directeur et le plan de mise en œuvre du pré Tunney sont en cours.

**Réponse :**

La Société attend du Proposant qu'il analyse et mette à jour les documents préparés par SPAC afin qu'ils soient pris en compte dans le plan provisoire de lotissement.

---

**Question 55 :**

La Société pourrait-elle préciser si la réponse à la DDP devrait tenir compte de la nécessité d'une modification potentielle au plan officiel ou du règlement de zonage pour accompagner l'ébauche du plan de lotissement?

**Réponse :** Pour l'instant, la Société ne prévoit pas qu'il soit nécessaire de présenter une demande de modification du plan officiel ou du règlement de zonage. Toute proposition d'honoraires pour des activités supplémentaires nécessaires pour compléter l'enregistrement des lotissements et/ou pour satisfaire à une demande des organismes d'approbation, de

---



SPAC ou de la CCN sera considérée comme un travail supplémentaire et facturée aux taux horaires prévus dans le présent document (voir l'Annexe 6).

---

**Question 56 :**

Concernant l'article 3.3. Contenu de la Proposition – Exigences obligatoires et Renseignements cotés, la Société pourrait-elle confirmer quelles annexes et quels formulaires doivent être remplis par le Proposant uniquement? Quels formulaires doivent être remplis à la fois par le Proposant et les sous-consultants composant le consortium?

**Réponse :**

Les instructions sur les exigences obligatoires (sections 3.3.1 à 3.3.7) et leurs annexes associées doivent être suivies par les Proposants.

---

**Question 57 :**

Concernant l'article 3.3.8. Aperçu de l'entreprise et concernant l'article 3.3.9. Capacités relatives à la portée des travaux, nous comprenons qu'une expérience comparable sera évaluée à l'article 3.3.8. Aperçu de l'entreprise (p. 21) et à l'article 3.3.9. Capacités relatives à la portée des travaux (p. 22). L'article 3.3.9. Capacités relatives à la portée des travaux indique que trois (3) exemples de projets d'élaboration de plans directeurs ou de conceptions de lotissement similaires entrepris au cours des dix dernières années doivent être inclus. La Société pourrait-elle indiquer quelles informations relatives à une expérience comparable devraient être incluses dans l'article 3.3.8 Aperçu de l'entreprise, ou si cette expérience devrait être différente?

**Réponse :** Le Proposant doit démontrer une expérience comparable dans la réalisation de projets d'élaboration de plans directeurs et de conceptions de lotissement similaires entrepris au cours des dix dernières années.

---

**Question 58 :**

En ce qui concerne l'assurance – Annexe C, la Société pourrait-elle confirmer si la preuve d'assurance (du Proposant et des sous-consultants) doit être soumise dans l'offre de services?

**Réponse :**

Les Proposants doivent reconnaître les exigences en matière d'assurance et leur capacité à les respecter. Toutefois, seul le Proposant retenu devra fournir une preuve d'assurance. Si le Proposant retenu a une police d'assurance globale, les sous-consultants n'auront pas besoin de preuve d'assurance. Si le Proposant retenu n'a pas de police d'assurance globale, les sous-consultants devront présenter une preuve d'assurance à l'attribution du contrat.

---

**Question 59 :**

En ce qui concerne les limites de pages, nous comprenons que la limite de pages n'existe que pour les sections suivantes. La Société pourrait-elle avoir la gentillesse de confirmer?

- 3.3.9. Capacités relatives à la portée des travaux – La réponse du Proposant ne doit pas dépasser dix (10) pages pour cette section.
-



- 3.3.11. Personnel – La réponse du Proposant ne devrait pas dépasser deux (2) pages par membre du personnel clé.

**Réponse :**

C'est exact. La limite de page n'existe que pour les sections suivantes.

- 3.3.9. Capacités relatives à la portée des travaux – La réponse du Proposant ne doit pas dépasser dix (10) pages pour cette section.
- 3.3.11. Personnel – La réponse du Proposant ne devrait pas dépasser deux pages par membre du personnel clé.

---

**Question 60 :**

La Société pourrait-elle confirmer si des audits de bâtiments devraient être entrepris dans le cadre de la portée sur le développement durable et sur l'efficacité énergétique?

**Réponse :**

Non, les audits de bâtiments ne seront pas requis.

---

**Question 61 :**

La Société pourrait-elle clarifier la portée du Plan de logement avec services de soutien. Ce plan est répertorié sous les produits livrables architecturaux, mais n'est pas inclus dans les soumissions potentielles.

**Réponse :**

Un Plan de logement avec services de soutien doit inclure des mesures pour garantir une offre de logement abordable au pré Tunney.

---

**Question 62 :**

Nous remarquons qu'à l'annexe 6 – Prix, à la page 57, sous la partie A, à la phase 5, premier poste, les répondants sont priés d'insérer un « Pourcentage de la valeur de la construction (%) » associé à l'« Administration et gestion du Projet de travaux d'infrastructure du Site ». Nous remarquons également que le montant estimé de la valeur de la construction n'a pas été précisé et que l'article 2.1 Définitions ne fournit pas de définition. Les répondants doivent-ils supposer que la valeur de la construction, aux fins de la présente DDP, est réputée être la valeur du projet estimée par l'ingénieur conformément à la procédure du Plan de lotissement de la Ville d'Ottawa pour le calcul du dépôt de performance?

**Réponse :**

Veuillez consulter l'Annexe 6 – Prix révisée.

---

**Question 63:**

L'annexe 8 de la DDP, Références, indique que les projets de référence doivent avoir été achevés dans les cinq dernières années. Étant donné le temps qu'il faut pour terminer les projets de bout en bout et afin d'inclure des entreprises de toutes tailles pour ce type de travail, cette période peut-elle être étendue aux projets achevés au cours des dix dernières années?





**Réponse :**

Veillez voir la référence révisée. Les projets de référence peuvent être en cours et les projets achevés après le 22 décembre 2013 seront acceptés.

---

**Question 64 :**

Pages 20 et 21, l'article 3.3.11 Personnel attribue cinq points à la première puce. En ce qui a trait aux compétences linguistiques, les cinq points seront-ils attribués si tous les principaux membres de l'équipe ne maîtrisent pas l'anglais et le français? Sinon, serait-il possible d'expliquer davantage la répartition des cinq points attribués à cette sous-section?

**Réponse :**

Veillez voir le score révisé pour la section 3.3.11 (première puce) :

- Pour le démontrer, le Proposant doit inclure les éléments suivants dans sa proposition (pour un total de 5 points possibles) :
    - les curriculum vitæ du personnel et les documents d'accréditation et/ou une lettre de recommandation (2 points);
    - les compétences linguistiques (tous les principaux membres de l'équipe doivent maîtriser l'anglais et le français) (1 point);
    - la cote de sécurité (1 point);
    - le domaine de compétence recensé (1 point).
- 

**Question 65 :**

La page 20 de la DDP indique : « La démonstration du niveau d'effort de toutes les ressources pour réaliser la Portée des travaux dans des formats multiples permettra d'obtenir un maximum de points [dix (10) points]. » Y a-t-il des formats particuliers utiles à la Société?

**Réponse :**

La Société n'a pas de préférence quant au format utilisé pour décrire le niveau d'effort.

---

**Question 66 :**

À la page 33 de la DDP, une tâche clé est décrite comme suit : « Produire des plans de masse (images 2D et 3D, modèles, diagrammes d'ombres)... ». Ces plans de masse divergeront-ils du modèle de masse réalisé dans le cadre du processus du plan de mise en œuvre du pré Tunney ou offriront-ils simplement des images, vues, etc. supplémentaires pour renforcer davantage le processus, selon les besoins? À combien de modèles 2D, 3D et de modèles la Société s'attend-elle pour que ce prix puisse être reflété avec précision?

**Réponse :**

Pour ce contrat, le Consultant principal devra préparer de nouveaux plans conceptuels ainsi que des images 2D et 3D, modèles et diagrammes d'ombres. Les Proposants doivent assumer la préparation de deux versions des images 2D et 3D, modèles et diagrammes d'ombres pour ce contrat.

---



**Question 67 :**

À l'article 3.3.4 Références, il est indiqué que des références doivent être fournies pour le Proposant et les sous-consultants. La Société souhaite-t-elle que toutes les entreprises participantes remplissent l'annexe 5 et l'annexe 8, même s'il ne s'agit pas d'un consortium, mais de sous-consultants ou d'entreprises participantes?

**Réponse :**

Les Proposants doivent remplir l'Annexe 5 et l'Annexe 8 pour toutes les entreprises participantes.

---

**Question 68 :**

En ce qui concerne la portée des travaux et la tarification des géomètres, cette information ne peut pas être fournie pour le moment étant donné les quantités inconnues de plans de référence, de plans de lotissement, de parcelles, de pièces, etc. Pouvez-vous confirmer comment cette portée des travaux doit être tarifée à ce moment?

**Réponse :**

Veillez consulter l'Annexe « Prix » pour plus de détails.

---

**Question 69 :**

SPAC mène-t-il la mobilisation autochtone? Est-il nécessaire d'avoir un Régime d'avantages sociaux pour les Autochtones ou un Plan de participation des Autochtones?

**Réponse :**

SPAC mènera le processus de mobilisation avec les Autochtones.

---

**Question 70 :**

Combien d'événements de mobilisation du public la Société aimerait-elle inclure, qui ne sont pas des exigences statutaires de la *Loi sur l'aménagement du territoire*?

**Réponse :**

Veillez consulter l'Annexe « Prix » pour plus de détails.

---

**Question 71 :**

Le Proposant recevra-t-il des précisions supplémentaires sur le nombre de servitudes qui devraient être créées ou supprimées? Le Proposant est-il responsable de la création et de la suppression des servitudes pour tous les services publics?

**Réponse :**

Le Proposant recevra des précisions supplémentaires sur le nombre de servitudes qui devraient être créées ou supprimées. Le Proposant sera responsable de la création et de la suppression des servitudes pour tous les services publics.

---

**Question 72 :**

Combien de plans conceptuels seront nécessaires?

---



**Réponse :**

Veillez consulter l'Annexe « Prix » pour plus de détails.

---

**Question 73 :**

Pouvez-vous définir des limites physiques pour la portée des travaux? (Par exemple, est-il prévu que la portée des travaux s'étende au-delà de l'emprise et de l'accès aux bâtiments?)

**Réponse :**

Les limites physiques de la Portée des travaux comprennent l'ensemble du campus. Toutefois, le plan de lotissement et les présentations techniques détaillées à la Ville seront axés sur l'emprise, les raccordements de services aux bâtiments existants, ainsi que les raccordements de services et de routes hors site.

---

**Question 74 :**

Remarque : Le lien à la page 39, article 4.3, Étude géotechnique génère une erreur. Pouvons-nous avoir un lien mis à jour?

**Réponse :**

Veillez utiliser le lien suivant :

[https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/geotech\\_report\\_fr.pdf](https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/geotech_report_fr.pdf)

---

**Question 75 :**

La DDP indique que le but de l'étude est d'effectuer la planification et l'analyse nécessaires pour améliorer et transférer les chaussées et l'infrastructure du site à la Ville d'Ottawa. La portée géotechnique des travaux fait référence à des investigations liées à divers îlots d'aménagement (étude de fondation, calcul sismique, poussée des terres, fondations existantes, etc.). Veuillez confirmer que la portée géotechnique doit inclure des études détaillées de tous les îlots d'aménagement.

**Réponse :**

La portée géotechnique comprendra des études sur tous les îlots aménagés, comme l'exige l'étude sur le raccordement aux services municipaux, de même que la mise à niveau, au besoin, des raccordements de service aux bâtiments existants. Les études géotechniques détaillées des îlots aménagés seront réalisées dans le cadre d'un processus d'approvisionnement distinct.

---

**Question 76 :**

La portée géotechnique comprend le contrôle de la qualité sur site et l'inspection du site. Pouvez-vous fournir une estimation du nombre de jours ou de semaines de construction sur lesquels baser le niveau d'effort?

**Réponse :**

Veillez consulter l'Annexe « Prix » révisée. Le contrôle de la qualité sur place et l'inspection du site ne seront pas évalués dans le cadre de cette DDP. Le contrôle de la qualité sur place et l'inspection du site seront fournis en tant que travaux supplémentaires.

---



**Question 77 :**

Existe-t-il un rapport d'évaluation pour l'analyse du coût du cycle de vie de l'infrastructure existante? Dans le cas contraire, est-il prévu qu'une évaluation des infrastructures existantes soit effectuée avant la construction de nouvelles chaussées?

**Réponse :**

Le Proposant doit préparer un rapport d'évaluation de l'infrastructure existante sur le campus et fournir une analyse complète du coût du cycle de vie. Le rapport d'évaluation doit être soumis d'ici le 10 septembre 2022.

## Annexe 6 révisée Prix

Le Proposant doit utiliser les tableaux qui suivent pour établir ses prix. Les renseignements indiqués ci-dessous ne constituent pas une description complète. Tous les Proposants devraient consulter et examiner les sections applicables de la DDP avant de répondre. De plus :

- a. Tous les prix doivent être indiqués en devises canadiennes et comprendre les droits de douane, les tarifs, les frais généraux, les profits, les permis, les licences, la main-d'œuvre, l'assurance transport, **les assurances** et les garanties, et ne doivent pas faire l'objet de rajustements en cas de fluctuation des taux de change. Les prix ne doivent pas comprendre la taxe de vente harmonisée ou autres taxes similaires, chacune de ces taxes, s'il y a lieu, devant être indiquée séparément.
- b. Tous les prix concernant les rapports publics doivent inclure le coût de la préparation ou de la traduction d'un document en français ou en anglais.
- c. Tous les prix indiqués, sauf indication contraire à cet effet dans la présente DDP, doivent être fermes pendant la période indiquée dans la DDP.

Nom du Proposant \_\_\_\_\_

### Prix

Dans le cadre du tableau des prix ci-dessous, le Proposant doit effectuer un examen complet des tâches et des produits livrables décrits dans l'Annexe 1 « Portée des travaux » et fournir un montant forfaitaire pour chaque étape des travaux décrits.

Pour l'évaluation du prix, le total de la Partie A (les montants forfaitaires fournis par chaque Proposant pour les phases 1, 2, 3, 4 et 5) sera additionné et la somme de ces montants forfaitaires sera utilisée pour calculer les points pour ce Proposant.

### PARTIE A

**Le prix de chaque phase doit inclure toutes les tâches décrites dans la Portée des travaux.**

#### **Première phase : Examen du projet**

|   |         |
|---|---------|
| Analyse des lacunes, Plans préliminaires, Rapports, Calendriers et Calcul des coûts     | P.F. \$ |
| Huit (8) réunions bihebdomadaires de l'équipe de projet d'une durée de trois (3) heures | P.F. \$ |
| Trois (3) rencontres de mise à jour du projet d'une durée de deux (2) heures            | P.F. \$ |
| <b>Sous-total pour la première phase</b>  |         |

**Deuxième phase : Analyse du projet**

|   |         |
|---|---------|
| Plans de mise en œuvre, Rapports et Études – préparation de la demande d’Approbations municipales | P.F. \$ |
| Douze (12) réunions bihebdomadaires de l’équipe de projet d’une durée de trois (3) heures         | P.F. \$ |
| Trois (3) rencontres de mise à jour du projet d’une durée de deux (2) heures                      | P.F. \$ |
| <b>Sous-total pour la deuxième phase</b>  |         |

**Troisième phase : Demandes municipales**

|   |         |
|---|---------|
| Approbations municipales, mobilisation publique, conception technique détaillée           | P.F. \$ |
| Douze (12) réunions bihebdomadaires de l’équipe de projet d’une durée de trois (3) heures | P.F. \$ |
| Trois (3) rencontres de mise à jour du projet d’une durée de deux (2) heures              | P.F. \$ |
| <b>Sous-total pour la troisième phase</b>   |         |

**Quatrième phase : Enregistrement du lotissement et approbations techniques**

|   |         |
|---|---------|
| Enregistrement de l’accord de lotissement et de projet d’aménagement, et Approbation de la conception technique | P.F. \$ |
| Douze (12) réunions bihebdomadaires de l’équipe de projet d’une durée de trois (3) heures                       | P.F. \$ |
| Trois (3) rencontres de mise à jour du projet d’une durée de deux (2) heures                                    | P.F. \$ |
| <b>Sous-total pour la quatrième phase</b>   |         |

**Cinquième phase : Travaux d’infrastructure du Site**

|   |   |
|---|---|
| Administration et gestion du Projet de travaux d’infrastructure du Site                       | Pourcentage de la valeur de la construction (%) |
| Préparation de la DDP – Contrat de travaux d’infrastructure du Site                           | P.F. \$   |
| Vingt-six (26) réunions bihebdomadaires de l’équipe de projet d’une durée de trois (3) heures | P.F. \$   |
| <b>Sous-total pour la cinquième phase</b>   |   |

**Sous-total de toutes les phases****Taxes applicables****Total**

## **PARTIE B**

### **Taux unitaires et horaires**

À l'appui des montants forfaitaires ci-dessus, les Proposants doivent fournir une ventilation des taux unitaires et horaires pour chaque discipline.

| <b>Taux horaires supplémentaires</b> |  |     |    |
|--------------------------------------|--|-----|----|
| <b>P1</b>                            | Activité d'ingénierie horaire supplémentaire) [Années 1 à 4]     |     |    |
|                                      | Gestionnaire de projet   | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur principal  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur intermédiaire  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur junior   | hre | \$ |
|                                      | Technicien-spécialiste supérieur                                 | hre | \$ |
|                                      | Arpenteur principal  | hre | \$ |
|                                      | Technicien arpenteur   | hre | \$ |
|                                      |  |     |    |
| <b>P2</b>                            | Activité d'ingénierie horaire supplémentaire (Années 5 et 6)     |     |    |
|                                      | Gestionnaire de projet   | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur principal  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur intermédiaire  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur junior   | hre | \$ |
|                                      | Technicien-spécialiste supérieur                                 | hre | \$ |
|                                      | Arpenteur principal  | hre | \$ |
|                                      | Technicien arpenteur   | hre | \$ |
|                                      |  |     |    |
|                                      |  |     |    |
| <b>P3</b>                            | Activité de planification horaire supplémentaire (Années 1 à 4)  |     |    |
|                                      | Gestionnaire de projet   | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur principal  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur intermédiaire  | hre | \$ |
|                                      | Ingénieur junior   | hre | \$ |
|                                      | Technicien/Dessinateur   | hre | \$ |
|                                      |  | hre | \$ |
| <b>P4</b>                            | Activité de planification horaire supplémentaire (Années 5 et 6) |     |    |
|                                      | Gestionnaire de projet   | hre | \$ |
|                                      | Planificateur principal  | hre | \$ |
|                                      | Planificateur intermédiaire                                      | hre | \$ |
|                                      | Planificateur junior   | hre | \$ |

|    |   |     |    |
|----|---|-----|----|
|    | Technicien/Dessinateur  | hre | \$ |
|    |   |     |    |
| P5 | Travail d'aménagement horaire supplémentaire (Années 1 à 4)           |     |    |
|    | Gestionnaire de projet  | hre | \$ |
|    | Architecte principal  | hre | \$ |
|    | Architecte intermédiaire  | hre | \$ |
|    | Architecte junior   | hre | \$ |
|    | Technicien/Dessinateur  | hre | \$ |
|    |   | hre | \$ |
| P6 | Travail d'aménagement horaire supplémentaire (Années 5 et 6)          |     |    |
|    | Gestionnaire de projet  | hre | \$ |
|    | Architecte principal  | hre | \$ |
|    | Architecte intermédiaire  | hre | \$ |
|    | Architecte junior   | hre | \$ |
|    | Technicien/Dessinateur  | hre | \$ |
|    |   |     |    |
| P6 | Travail d'aménagement paysager horaire supplémentaire (Années 1 à 4)  |     |    |
|    | Gestionnaire de projet  | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste principal                                       | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste intermédiaire                                   | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste junior  | hre | \$ |
|    | Technicien/Dessinateur  | hre | \$ |
|    |   | hre | \$ |
| P7 | Travail d'aménagement paysager horaire supplémentaire (Années 5 et 6) |     |    |
|    | Gestionnaire de projet  | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste principal                                       | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste intermédiaire                                   | hre | \$ |
|    | Architecte paysagiste junior  | hre | \$ |
|    | Technicien/Dessinateur  | hre | \$ |
|    |   |     |    |
| P8 | Travail d'arpenteur officiel horaire supplémentaire (Années 1 à 4)    |     |    |
|    | Chercheur du bureau d'enregistrement immobilier                       | hre | \$ |
|    | Arpenteur-géomètre de l'Ontario                                       | hre | \$ |
|    | Équipe d'arpentage sur le terrain                                     | hre | \$ |
|    | Technicien arpenteur  | hre | \$ |
|    |   |     |    |
| P9 | Travail d'arpenteur officiel horaire supplémentaire (Années 5 et 6)   |     |    |



|   |   |                 |    |
|---|---|-----------------|----|
|   | Chercheur du bureau d'enregistrement immobilier   | hre             | \$ |
|   | Arpenteur-géomètre de l'Ontario   | hre             | \$ |
|   | Équipe d'arpentage sur le terrain   | hre             | \$ |
|   | Technicien arpenteur  | hre             | \$ |
|   |   |                 |    |
| <b>Sous-total P1-P9 (Horaire)</b>   |   |                 | \$ |
| <b>Poste provisoire : Services d'ingénierie géotechnique durant la construction</b> |   |                 |    |
| <b>P10</b>  | <b>Essai de compactage de l'asphalte</b>  |                 |    |
|   | Technicien – densité in situ  | hre             | \$ |
|   | Dépenses en transport   | km              | \$ |
|   | Teneur et granulométrie du ciment bitumineux  | essai           | \$ |
|   | Essai de conformité Marshall  | essai           | \$ |
| <b>P11</b>  | <b>Essai de compactage des granulés</b>   |                 |    |
|   | Technicien – densité in situ  | hre             | \$ |
|   | Dépenses en transport   | km              | \$ |
|   | Essai Proctor normal (cohésif)  | par échantillon | \$ |
|   | Essai Proctor normal (non cohésif)  | par échantillon | \$ |
|   | Analyse granulométrique   | par échantillon | \$ |
| <b>P12</b>  | <b>Essai de béton</b>   |                 |    |
|   | Technicien – essai du béton plastique (affaissement, teneur en air entraîné), coulage des cylindres d'essai de compression, prélèvement du cylindre après la période initiale de durcissement | hre             | \$ |
|   | Dépenses en transport   | km              | \$ |
|   | Essai de compression des cylindres en béton durci (y compris le durcissement et le moule du cylindre) Ensemble de 4   | Ensemble        | \$ |
| <b>P13</b>  | <b>Essai en laboratoire supplémentaire</b>  |                 |    |
|   | Teneur en humidité  | par échantillon | \$ |
|   | Limites d'Atterberg   | par échantillon | \$ |
|   | Analyse de la taille des particules (tamis et hydromètre)   | par échantillon | \$ |
|   | Distribution de la taille des particules < 5,0 kg, (Sables)   | par échantillon | \$ |
|   | Distribution des particules < 20,0 kg, (Granulaire A)   | par échantillon | \$ |
|   | Distribution des particules > 20 0 kg (Granulaire B de type II)   | par échantillon | \$ |

|     |   |                 |    |
|-----|---|-----------------|----|
|     | Essai Proctor normal (non cohésif)  | par échantillon | \$ |
|     | Essai Proctor normal (cohésif)  | par échantillon | \$ |
|     | Essai Proctor modifié (non cohésif)   | par échantillon | \$ |
|     | Essai Proctor modifié (cohésif)   | par échantillon | \$ |
|     | Analyse granulométrique   | par échantillon | \$ |
| P14 | <b>Services d'ingénierie – inspection des sols de fondation, consultation et réunions</b> |                 |    |
|     | Ingénieur principal   | hre             | \$ |
|     | Gestionnaire de projet principal/Ingénieur  | hre             | \$ |
|     | Gestionnaire de projet/Ingénieur  | hre             | \$ |
|     | Technicien principal  | hre             | \$ |
|     | Technicien intermédiaire  | hre             | \$ |
|     | Technicien  | hre             | \$ |
|     | Dépenses en transport   | hre             | \$ |
|     | Administration  | hre             | \$ |
|     | <b>Tâches P10 à P14 (Horaire)</b>   |                 | \$ |

### **Réunions de projet**

En plus des réunions de projet décrites à chaque phase des travaux, le Proposant doit fournir des taux horaires pour tout le personnel ajouté pour soutenir le projet, la Société, SPAC, la CCN, la Ville d'Ottawa et tout autre organisme d'approbation.

Taux de réunion de deux (2) heures (\$ par réunion) – interne/agence (la Société, SPAC, la CCN, la Ville d'Ottawa et tout autre organisme d'approbation.)

Taux de réunion de deux (2) heures (\$ par réunion) – réunion publique/Réunion de la collectivité ou des parties prenantes

Les Proposants doivent également soumettre les taux horaires pour tous les membres de l'équipe, les taux pour le matériel d'affichage (y compris le matériel prêt pour le Web) et les taux à l'appui de la tarification forfaitaire prévue pour les ateliers et les réunions publiques.

### **Décaissements**

Décaissements liés au projet

P.F. Sous-total \$

Les décaissements ne doivent pas inclure les frais de repas, de voyage ou de téléphone; ils doivent être commercialement raisonnables et doivent être soumis à l'approbation préalable écrite de la Société.

Les factures pour les déboursements seront basées sur la liste détaillée ci-dessus avec les détails du pourcentage d'achèvement et les totaux de l'Accord.

Les décaissements seront effectués au fur et à mesure des dépenses, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une limite fixée.

Le Proposant doit fournir une ventilation des taux unitaires et horaires pour le personnel et l'équipement à l'appui des montants forfaitaires décrits dans l'Annexe 6 « Prix ». Ces taux unitaires et ces taux horaires doivent être honorés par le Proposant retenu pour tout travail supplémentaire qui pourrait survenir. **Les taux horaires seront utilisés pour les réunions supplémentaires et les enquêtes/travaux supplémentaires.**

Le Proposant retenu devra soumettre à la Société des rapports réguliers sur l'état d'avancement du projet.

Les rapports sur l'état d'avancement seront fournis par le Proposant retenu et devront confirmer le niveau d'effort et le nombre d'heures mis à jour par rapport au budget du projet.

Les factures seront établies sur la base des éléments ci-dessus, avec l'information détaillée sur le pourcentage de réalisation et les totaux du contrat.

## Annexe 8 **révisée** Références

**Nom du Proposant :**

**Nom sous-consultant (le cas échéant) :**

Le Proposant doit fournir au moins trois références relativement à sa capacité d'accomplir les activités visées par la Portée des travaux, à l'aide du tableau ci-dessous. Le Proposant doit également fournir une liste de référence remplie avec deux (2) références pour chaque sous-consultant proposé, ou chaque membre du consortium, selon le cas. Toutes les références doivent se rapporter à des travaux comparables aux activités visées par la Portée des travaux, et qui ont été exécutés **après le 1<sup>er</sup> janvier 2014**. Chaque référence doit désigner une personne avec laquelle la Société peut prendre contact par des moyens commercialement raisonnables.

| Référence n° 1                      | Réponse du Proposant |
|-------------------------------------|----------------------|
| Nom                                 |                      |
| Personne-ressource                  |                      |
| Adresse                             |                      |
| Téléphone                           |                      |
| Courriel                            |                      |
| Description des travaux comparables |                      |
| Date d'achèvement                   |                      |

| Référence n° 2                      | Réponse du Proposant |
|-------------------------------------|----------------------|
| Nom                                 |                      |
| Personne-ressource                  |                      |
| Adresse                             |                      |
| Téléphone                           |                      |
| Courriel                            |                      |
| Description des travaux comparables |                      |
| Date d'achèvement                   |                      |

| Référence n° 3                      | Réponse du Proposant |
|-------------------------------------|----------------------|
| Nom                                 |                      |
| Personne-ressource                  |                      |
| Adresse                             |                      |
| Téléphone                           |                      |
| Courriel                            |                      |
| Description des travaux comparables |                      |
| Date d'achèvement                   |                      |